

DECISION

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

- Vu le Dahir n° 1-15-83 du 20 Ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°111-14 relative aux régions ;
- Vu la délibération n° 02/2016 du conseil de la Région Casablanca-Settat approuvée lors de sa réunion tenue le 7 Mars 2016 ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu la décision n° 06/2016 émanant du Président du Conseil de la Région Casablanca-Settat ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat ;
- Vu la loi cadre modificative n°2 du personnel au titre de l'exercice 2022 ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article premier : L'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat recrute deux cadres d'exécution des projets.

Article 2 : Sont éligibles au dit poste, les candidats :

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Génie Civil ;
- Ayant une expérience de 3 ans minimum (à compter de la date d'obtention du diplôme exigé) dans le domaine BTP, BET..... dans le secteur public ou privé.



Article 3 : Les principales missions attribuées au **Cadre d'exécution des projets** se présentent comme suit :

A. Assurer la mise en œuvre des projets pilotés par l'AREP qui lui sont confiés :

- Superviser l'élaboration des feuilles de route par projet
- Assurer un pilotage opérationnel des projets en coordination avec les différents partenaires :
 - Participer aux réunions des chantiers et aux réunions des comités de suivi ;
 - Veiller au respect des dates importantes de réalisation des projets (jalons) ainsi que des objectifs fixés ;
 - Veiller à la réalisation des reporting d'avancement par projet sur le plan technique et financier
 - Assurer la gestion administrative et financière des marchés (vérification des attachements, établissement des décomptes, calcul de la révision des prix.....) ;
 - Participer aux réceptions des projets (provisoires et définitives)
- Participer au processus de choix des prestataires pour la mise en œuvre des projets, à travers l'élaboration des dossiers de consultations et la participation aux commissions d'appels d'offres

B. Assurer le suivi des projets pilotés par les autres acteurs

- Participer aux différents comités de suivi des projets
- Veiller à la réalisation des reporting d'avancement par projet
- Participer aux réceptions des projets (provisoires et définitives)

C. Veiller à la constitution d'une base de données

- Constituer une base de données documentaire relative à son portefeuille de projets pour la démarche de capitalisation et pour l'exploitation des retours d'expérience au profit des projets futurs.



Article 4 : Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Une copie du ou des diplômes ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Le CV actualisé ;

Article 5 : Les candidatures pour le poste de cadre d'exécution des projets doivent obligatoirement être déposées au niveau du portail <https://www.emploi-public.ma> , au plus tard le 11 Janvier 2023.

Il est à noter que tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté et que seules les candidatures déposées au niveau du portail sus référencé seront traitées.

Casablanca, le 27/12/2022


Mustapha AMRANI
Le Directeur de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets
Région Casablanca - Settat

